

DIRECTION GENERALE DES FINANCES PUBLIQUES

BOFIP-RHO-14-0568 du 14 mars 2014

Arrêté du 5 février 2013

ARRETE CHARGEANT UNE ADMINISTRATRICE DES FINANCES PUBLIQUES ADJOINTE DE L'INTERIM DE
LA DIRECTION DEPARTEMENTALE DES FINANCES PUBLIQUES DE L'ARDECHE

Bureau RH-1B

RÉSUMÉ

Cet arrêté charge une administratrice des finances publiques adjointe de l'intérim de la direction départementale des finances publiques de l'Ardèche

Date d'application : 1^{er} mars 2013

DOCUMENTS À ABROGER

Néant

SOMMAIRE

PARTIE 1 : ARRÊTÉ CHARGEANT UNE ADMINISTRATRICE DES FINANCES PUBLIQUES ADJOINTE DE
L'INTÉRIM DE LA DIRECTION DÉPARTEMENTALE DES FINANCES PUBLIQUES DE L'ARDÈCHE
.....3

PARTIE 1 : ARRÊTÉ CHARGEANT UNE ADMINISTRATRICE DES FINANCES PUBLIQUES ADJOINTE DE L'INTÉRIM DE LA DIRECTION DÉPARTEMENTALE DES FINANCES PUBLIQUES DE L'ARDÈCHE



DIRECTION GÉNÉRALE DES FINANCES PUBLIQUES
SERVICE DES RESSOURCES HUMAINES
SOUS-DIRECTION DE L'ENCADREMENT ET DES RELATIONS SOCIALES
BUREAU RH-1B

A R R Ê T É

**chargeant une administratrice des finances publiques adjointe
de l'intérim de la direction départementale des finances publiques de l'Ardèche**

**LE MINISTRE DÉLÉGUÉ AUPRÈS DU MINISTRE DE L'ÉCONOMIE ET DES FINANCES,
CHARGÉ DU BUDGET,**

Vu le décret n° 2009-208 du 20 février 2009 modifié relatif au statut particulier des administrateurs des finances publiques ;

Vu le décret n° 2009-707 du 16 juin 2009 modifié relatif aux services déconcentrés de la direction générale des finances publiques ;

ARRÊTE

Article premier

Mme Valérie USSON, administratrice des finances publiques adjointe de 3ème échelon, directrice du pôle gestion publique à la direction départementale des finances publiques de l'Ardèche, est chargée de l'intérim de la direction départementale des finances publiques de l'Ardèche, en remplacement de M. Marcel MASMÉJEAN, admis à faire valoir ses droits à la retraite.

Article 2

Cette mesure prend effet le 1^{er} mars 2013.

Article 3

Le présent arrêté sera notifié à qui de droit.

Fait à Paris, le 5 février 2013

POUR LE MINISTRE DÉLÉGUÉ AUPRÈS DU MINISTRE DE
L'ÉCONOMIE ET DES FINANCES, CHARGÉ DU BUDGET,
POUR LE DIRECTEUR GÉNÉRAL DES FINANCES PUBLIQUES,
PAR DÉLÉGATION,
LE CHEF DU SERVICE DES RESSOURCES HUMAINES

HUGUES PERRIN

